

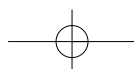
www.ferc.cgt.fr

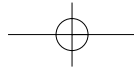
LE LIEN

Trimestriel 1 € - n° cppap 0608 S 05498 MARS 2009 • N° 158



Bulletin de la Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture





Sommaire

- 2 > Formation
- 3 > Éditorial
- 4 > Actualités
 - Assises pour l'école
- 5 > Discriminations
- 6 > Journées d'étude

Dossier : Retraités 7 à 10

- 11 > Education
- 12 > EVS
- 13 > Le SUP
 - Universités : enjeux d'un mouvement
- 16 > Pub GNP

www.ferc.cgt.fr

Email : ferc@cgt.fr

Formation

L'efficacité sociale du service public de formation est en danger

Le service public de formation s'est construit de la nécessité d'élever en qualification des personnes qui n'avaient au départ qu'un faible niveau de qualification.

Tout au long de son histoire, elle a adapté ses structures et son fonctionnement et elle s'est développée pour que cet objectif ambitieux ne soit pas un vain mot.

Des millions de personnes ont pu accéder à un vrai métier et à une vie meilleure. Cet édifice est aujourd'hui menacé d'éclatement.

C'est tout le service public de la formation et de la qualification qui est visé et on peut d'ailleurs s'interroger sur les raisons d'une telle attaque en effet, comment ne pas s'interroger sur certaines "coïncidences" ? Alors que, par exemple, sur l'avis du Conseil de la concurrence, en date du 18 juin 2008 dénonçant la "situation publique" de l'AFPA, la veille, les responsables patronaux de la Fédération de la formation professionnelle (FFP) publiaient un " Livre blanc " de la formation professionnelle contenant dix propositions.

Par ailleurs, la même semaine, un grand hebdomadaire parisien consacrait plusieurs pages et la couverture de sa une à " L'Affaire " et au " *Scandale des 24 milliards d'euros de la formation professionnelle* ".

Se reporter au Livre blanc de la FFP et à ses 10 propositions permet de mieux percevoir certains enjeux de toute cette agitation.

Dans ce document, la FFP se plaint des distorsions de concurrence dont se rendraient coupables certains opérateurs publics.

Elle cite nommément ces opérateurs : il s'agit des GRETA, du CNAM, de l'AFPA et des CCI (Chambres de commerce et d'industrie) !

Comment ne pas penser qu'à travers cette attaque en règle, c'est tout le service public de formation qui est visé ?

Il appartient aujourd'hui à l'Etat de dire quelles décisions il compte prendre. Le gouvernement a ici l'occasion de montrer ce qu'il entend faire concrètement de l'exigence d'un système de formation tourné en priorité vers la qualification des personnes les moins qualifiées et des demandeurs d'emploi, ce que le Président de la République vient encore de rappeler très récemment dans la Drôme en citant l'AFPA.

Il appartient également aux Conseils régionaux de signifier clairement ce qu'ils entendent faire de la formation publique.

Encore une fois, et contrairement à ce que voudraient nous faire croire certains, rien n'est joué.

FORMATION SYNDICALE

CHS - CHSCT,

Bien-être, santé au travail

Formation de niveau 1

Du 11 au 15 mai, à Courcelle (91)

Objectifs : interroger le travail, son lien avec la santé, l'environnement et la prévention.

Placer les missions du CHSCT au cœur de l'activité syndicale.

Possibilité de financement par l'employeur pour les salariés du privé, élus CHSCT.

Si c'est votre cas, prenez contact avec la FERC.

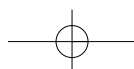


Le Lien

Directeur de publication : Richard Béraud • N° CPPAP 0608 S 05498

Trimestriel 1 € • FERC-CGT - Case 544 - 93515 Montreuil Cedex

Imprimerie : Rivet Presse Edition



C'est une révolte ? Non Sire, c'est une Révolution (1)

Comme le 29 janvier dernier, la journée de grève et de manifestations du 19 mars a été un succès. Les réponses apportées par le gouvernement, partage de la valeur ajoutée et des profits, fonds d'investissement social - voir les 2,5 milliards d'euros de mesures dites sociales - n'ont pas convaincu les salariés, les retraités confrontés à la recrudescence des suppressions d'emploi, à l'utilisation du chômage partiel, à la poursuite de la dégradation du pouvoir d'achat, le tout dans un contexte de croissance négative de 1,5 % selon les hypothèses les plus volontaristes.

Dans nos secteurs, cette journée est intervenue dans la continuité des fortes mobilisations conduites depuis la rentrée de janvier quasiment, dans l'enseignement supérieur et la recherche. A l'image de ceux de l'enseignement scolaire en décembre dernier, les salariés, les syndiqués des universités, des organismes de recherche ont exercé une pression continue et considérable sur le gouvernement.

Il est vrai que l'unité syndicale autour de revendications communes a été maintenue le plus longtemps possible malgré les difficultés rencontrées.

Il est vrai, que tout au long de ces derniers mois, nous avons participé et porté attention au déploiement de la coordination, à l'évolution de ses revendications au sein d'un mouvement difficile à appréhender tant les acteurs

étaient nombreux et divers de même que leurs motivations - organisations syndicales, comités de luttes, coordination, voire individus ne se reconnaissant nulle part...-.

C'est cette même démarche, dans un contexte bien différent il est vrai, qui a guidé la lutte en Guadeloupe, le LKP "Lyannaj Kont Pwofitasyon" représentant un collectif de 49 organisations, partis politiques, syndicats, associations... soutenu par l'ensemble de la population.

Les mobilisations, sous des formes diverses, qui n'ont pas faibli dans la durée ont contraint le gouvernement à revoir sa copie - baisse des prix de l'essence, mise en place du RSA plus rapidement, prestation restauration scolaire, augmentation de 200 € à-bas, réécriture du statut des enseignants chercheurs,

gel des suppressions d'emplois d'enseignants pour 2010 et 2011 à l'université sans pour autant remettre en cause le fond du dispositif ici -.

Mais ces coups de frein portés aux réformes ne modifient pas la philosophie de la politique en cours.

Dès lors il faut rapidement donner d'autres perspectives aux salariés, aux retraités pour contraindre le gouvernement à répondre à leurs attentes.

(1) Duc de Liancourt (14 juillet 1789).

► Par Richard Béraud

Actualité

La Nièvre organise ses " Assises pour l'Ecole "

120 personnes, parents, enseignants, militants associatifs, élus, se sont retrouvées samedi 14 février à l'appel des 24 organisations, fédérations d'enseignants, dont la Ferc-Cgt, associations complémentaires de l'éducation nationale, fédération de parents pour débattre de " l'école que nous voulons ".

Le débat a été introduit par M. Arre-teau, inspectrice d'académie adjointe récemment en retraite, parlant au nom des associations d'éducation populaire. Confondant parfois ses deux casquettes, elle a eu le mérite de poser le cadre du débat ; la défense de l'école publique dans le cadre de la révision générale des politiques publiques. Elle terminait cette présentation questionnant l'assemblée. On peut résister, le département l'a montré à de multiples reprises tant dans les domaines de l'éducation que de la santé, mais est-ce suffisant ?

On peut regretter que ce champ n'ait pas été exploité par la salle d'autant que les fermetures de classes, de sections, comme les années antérieures, sont nombreuses.

Deux cents personnes ont d'ailleurs manifesté pendant la tenue du conseil départemental de l'éducation nationale le lundi 16 février pointant la situation particulière de la Nièvre.

C'est bien un problème de territoire, celui d'un département qui perd régulièrement des emplois, un département déjà sinistré au regard du chômage technique récurrent chez les équipementiers automobiles - Valéo, Faurécia - des licenciements, des fermetures d'entreprises - Henkel (mécanique), Facom, Sil (lingerie)...- que la crise vient amplifier.

Un département qui connaît une quasi absence de projet politique pour relancer l'économie, hormis celui contesté de la mine de charbon couplée à une centrale thermique dans le Sud Nivernais, voire à l'horizon 2020 un désenclavement hypothétique par la ligne TGV Paris - Clermont-Ferrand, en fonction du tracé retenu.

C'est bien également le problème de la politique mise en œuvre par Nicolas Sarkozy et son ministre Xavier Darcos qui conduit à la suppression des RASED, à l'externalisation du traitement de la difficulté scolaire ou à la remise en cause de la scolarisation des 2 et 3ans en maternelle etc.

En revanche, la parole a été trop longuement donnée à Eddy Khaldi, auteur de " *Main basse sur l'école publique* ", ouvrage bien documenté sur la présence des réseaux droitiers et catholiques créés par nos gouvernants ou par des cercles bien proches d'eux (de " *créateurs d'école* " au club de l'horloge...).

L'argumentaire apparaît, d'une part, bien réducteur pour expliquer les affrontements idéologiques actuels autour de l'école et d'autre part peine à coller à la problématique qui prime aujourd'hui.

De même semble quelque peu désuet voire dépassé, et à tout le moins fort éloigné des réalités vécues par une grande partie des personnels enseignants, l'exposé de Gilbert Dalgalian,



ancien instituteur et formateur, auteur de " *Reconstruire l'éducation, ou le désir d'apprendre* ".

Les questions posées dans la salle, somme toute assez nombreuses, celles sur la mixité scolaire liée à la mixité géographique et sociale par exemple, renvoient à la nécessité de poursuivre la réflexion en prenant garde à ne pas penser l'école en dehors des réalités sociales et donc de l'emploi, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

Les interventions sur les difficultés en milieu rural, l'intégration des enfants handicapés, la scolarisation des primo-arrivants ont marqué la volonté de rappeler les principes d'une Ecole de la République au service de tous, tout comme le rappel de l'originalité française en matière d'école maternelle a permis de renvoyer à l'Union Européenne la responsabilité de la casse du service public à la française, de l'hôpital à l'école...

La bonne participation à ces " *Assises pour l'Ecole* " montre l'intérêt que porte l'ensemble des citoyens à cette question. A nous, dans une démarche syndicale, de porter notre réflexion, nos propositions dans ces débats, pour faire émerger un projet alternatif d'éducation que la Cgt porterait auprès des citoyens et des professionnels de l'éducation. C'est dans cette optique que la Ferc-Cgt 58 porte auprès de l'Union Départementale Cgt, le projet de donner une suite à ces assises dans le département.

Discriminations

Le 15/12 dernier, des représentants de la FERC étaient invités à suivre un colloque sur le thème des discriminations envers les personnes homo, bi, et transsexuelles, organisé sous l'égide de la HALDE et par des associations de défense des personnes LGBT de trois pays francophones : la France, la Belgique et le Québec.

Il en ressort que si des distinctions perdurent entre les situations législatives des différents pays (concernant le droit au mariage, le droit à l'adoption, etc.), il n'en reste pas moins que certains constats y sont les mêmes : si les homosexuels et les transsexuels ne subissent que très peu de discrimination à l'embauche, la situation est bien différente une fois dans l'entreprise ou dans les administrations. Dans leur quotidien, dès lors que leur orientation sexuelle ou identité de genre est connue ou supposée, ils supportent des propos et des actes discriminatoires, souvent basés sur des préjugés, qui ne leur permettent pas d'afficher leur orientation ou leur identité sexuelle.

Les associations de défense des droits des homo, bi et transsexuels ne peuvent être les seules à monter au créneau pour lutter contre ces situations. Le mouvement syndical européen a pris conscience récemment que les personnes LGBT étaient victimes de discrimination dans le monde du travail et qu'il leur était difficile de se défendre malgré les législations en vigueur.

La Confédération Européenne des Syndicats, à laquelle adhère la CGT, a ainsi émis un manifeste en 2007 concernant le sujet avec un programme d'action de quatre ans qui inclut un engagement spécifique à défendre les droits des travailleurs LGBT et notamment des actions de

sensibilisation pour lutter contre les préjugés. Ce manifeste a débouché en 2008 sur une conférence réaffirmant notamment les points suivants :

- les LGBT sont souvent invisibles sur les lieux de travail et souvent leurs droits ne sont pas reconnus ou leurs sont refusés ;

- la discrimination contre les travailleurs LGBT n'est pas différente de la discrimination à l'encontre d'autres groupes ; tous les travailleurs ont le droit d'être protégés contre la discrimination ;

- le recrutement et l'organisation des travailleurs LGBT contribuent au renforcement des syndicats et à la représentativité de tous leurs membres et des travailleurs en général.



La FERC s'est engagée dans la lutte contre les LGBTphobies. En participant au groupe de travail confédéral mais aussi en intégrant un collectif qui réunit des syndicats enseignants, étudiants et une association de parents d'élèves. Dans ce cadre, elle revendique auprès du ministère qu'il mette en place des actions à différents degrés concernant la discrimination LGBT. D'une part une partie " *défense des personnes victimes* " (qu'elles

soient élèves, parents ou personnels). D'autre part un pendant " *préventif* " avec la mise en place d'une réelle éducation à la différence au sein des programmes pédagogiques et une formation des personnels.

Ces revendications vont d'ailleurs dans le sens d'une recommandation de la HALDE du 12/01/09 au MEN et aux associations de parents d'élèves dans laquelle elle rappelle que " *si tous les critères de discrimination sont à prendre en considération avec la même vigilance, il paraît néanmoins important de mener des actions spécifiques sur des thématiques sensibles qui tendent à être occultées telles que les discriminations à raison de l'orientation sexuelle et l'homophobie* ".

Outre sa participation à des événements ponctuels qui touchent la défense des droits des personnes LGBT, la FERC participe pour la 2e année consécutive à la réalisation d'un stage inter-organisations (issues du collectif) pour former les militants syndicaux sur ce thème. Cette formation a pour but de leur apporter des connaissances théoriques pour déceler cette forme de discrimination, connaître les conséquences sociales et psychologiques des LGBTphobies, leur donner des références juridiques pour défendre les personnes victimes et mettre en place une réelle action syndicale dans notre champ professionnel de prévention contre ces comportements discriminatoires. La finalité de ce stage, qui aura lieu début avril, est aussi de mettre en place des collectifs locaux pour que les actions et les formations se fassent au plus près des adhérents. Les personnes formées pourront ainsi agir au niveau des établissements scolaires, dans les instances administratives (CTP, CDEN, CAEN, etc.) mais aussi sensibiliser les directions de leur organisation au niveau local.

* Pour plus d'information, notamment sur les actions que peuvent mener les syndicats, voir le rapport *Vers plus d'égalité : actions des syndicats pour organiser et promouvoir l'égalité des droits, le respect et la dignité pour tous les travailleurs quelle que soit leur orientation sexuelle ou identité de genre* (2008).

Journées d'étude

Journée d'étude : Inaptitude au travail, quelle réponse syndicale ?

L'intensification du travail, le " toujours plus vite ", font que, dans tous les secteurs, les contraintes, les sollicitations physiques, mentales et temporelles sont beaucoup plus fortes, touchent toutes les catégories de personnels.

Si elles participent de la dégradation du travail de tous, elles génèrent de la souffrance et, pour les salariés les plus exposés, surtout du risque : celui de la réduction de l'aptitude au poste, au travail, voire du handicap à vie, donc de la rupture de carrière professionnelle, du licenciement.

C'est ce qui fait qu'aujourd'hui, la question des incapacités liées aux mauvaises conditions de travail, aux accidents et maladies professionnelles, les problèmes de fin de vie active, d'exclusion des agents vieillissants sont incontournables, sachant que les plus jeunes sont de plus en plus touchés, que les cadres ne sont plus épargnés.

Toutes ces questions sont à mettre en adéquation avec les négociations sur la pénibilité du travail, qu'il nous faut impérativement faire rouvrir dans le secteur privé, comme elles restent à gagner dans toute la fonction publique.

Elles sont certes lourdes d'enjeux :

* Pour les personnels parce qu'il faut permettre à tous ceux dont la santé a été altérée au travail, de se maintenir dans l'emploi, d'opter pour une seconde carrière, de partir en retraite anticipée, en tout état de cause, d'avoir les moyens de vivre et de se réparer.

* Pour les militants de la FERC qui n'ont pas toujours les outils pour défendre efficacement leurs collègues, qui sont souvent mis en difficultés face à toutes les inaptitudes du travail prononcées.

C'est pourquoi, la FERC organise, le jeudi 18 juin à Montreuil, une journée d'étude fédérale sur ces questions, dans le cadre de la convention CGT/AGEFIPH. Celle-ci s'adresse aux élus et mandatés Chs/Ct, aux correspondants santé au travail, aux responsables handicaps.... Bref, à tous les camarades qui sont confrontés à ces problèmes.

L'accueil des participants se fera à partir de 9h et la journée se déroulera sur deux temps : le premier consacré aux réalités dans nos secteurs, et un second sur les moyens, les outils de l'action syndicale. Pour participer, il suffit de retourner ce bulletin.

Bulletin de participation, à retourner à la FERC CGT, avant le 1er juin 2009

Dès réception vous recevrez une convocation mandat.

Je participe à la journée d'étude " Inaptitude au travail, quelle réponse syndicale ? "

NOM :Prénom :

Adresse :

Email :

Tel : Syndicat.....

Responsabilités syndicales

(Les pertes de salaire éventuelles, frais de transport et hébergement sont pris en charge)

ORIENTATION

Journée d'étude à Lille.

Le Comité Régional Nord - Pas de Calais a organisé le 8 janvier une journée d'étude sur l'orientation, qui a réuni une centaine de participants, ayant pour objectifs de :

- Permettre d'identifier les besoins des usagers (jeunes scolarisés, salariés et privés d'emploi en recherche d'insertion ou de réinsertion professionnelle,
- Dégager des axes revendicatifs et préparer la rédaction d'une charte,
- Engager des initiatives syndicales et interpeller les acteurs politiques régionaux.

Des témoignages ciblés ont permis d'initier les débats tout au long de la journée :

- 2 jeunes (BTS informatique, Master ingénierie sociale) en quête d'emploi
- Parent d'élève FCPE
- Privé d'emploi en contrat de transition professionnelle
- Ex-salariés d'Altadis - leur démarche
- Secrétaire du syndicat de la Mission locale de Lille
- 2 Conseillers d'orientation, psychologue scolaire
- Comité CGT des privés d'emploi
- Secrétaire du syndicat CGT d'Arc International

- 2 conseillers Afsa
Un Conseiller confédéral du secteur formation et la Secrétaire du Comité régional ont clos les travaux.

Un rendu des débats sera réalisé dès que possible qui pourrait permettre, à partir de propositions finalisées, d'autres initiatives interprofessionnelles. La FERC vous en fera part aussitôt.

Le 19 mars, et après ?

Il aura fallu attendre les premiers jours de ce mois de mars 2009 pour entendre la ministre de l'Economie confesser que l'année en cours sera, pour la France, une année de " croissance négative ", c'est-à-dire de récession. Elle a évalué ce recul à - 1,5% du PIB.

Elle a immédiatement embrayé sur des considérations lénifiantes, relevant que c'était mieux que ce qu'avaient prévu, pour la France, la Commission européenne (-1,8%) et le FMI (-1,9%).

Et puis soyons fiers tout de même puisque nous devrions faire mieux que nos voisins, la zone euro étant créditée (si l'on peut dire !) de -2%.

Son collègue responsable de l'Emploi a avoué sobrement que cette récession conduira au chômage quelque 300 000 salariés de plus, ce qui aura inévitablement des conséquences négatives sur les recettes fiscales, sur le financement de la sécurité sociale, notamment de la santé et des retraites.

En même temps, moins optimiste, un membre de l'OFCE déclarait que " la récession est féroce, la France ira vers les -2 à -2,4% de croissance pour 2009 " !

En dépit de ces annonces, l'action revendicative ne faiblit pas et remporte des succès même si, pour l'instant, ils demeurent en-deçà de ce qui serait nécessaire.

Ainsi la journée de grève et de manifestations du 29 janvier dernier dans lesquelles les retraités étaient bien représentés, a été un succès par le nombre des manifestations (y compris dans de petites villes), des manifestants (2 millions selon les organisations) et par l'unité syndicale qui a été un puissant facteur de mobilisation.

Le président de la République n'a pu éviter de répondre au message envoyé par les manifestants et il a dû revenir sur le postulat dont il ne voulait pas démordre, à savoir relancer l'investissement mais ne pas augmenter le pouvoir d'achat des salariés et des pensionnés.

Certes les mesures sur le pouvoir d'achat n'auront qu'un effet très faible et ne concerneront qu'une mino-

rité de retraités, il faut pourtant apprécier ce revirement à sa juste valeur et pousser plus loin la mobilisation sur nos revendications.

Dès le lendemain du discours présidentiel, l'ensemble des organisations syndicales se sont rencontrées : elles ont décidé de rester fermes sur le programme revendicatif qu'elles défendaient le 29 janvier et ont appelé à une nouvelle journée interprofessionnelle le 19 mars.

Les unions confédérales des retraités ont adopté la même démarche et lancé le même appel.

Dans leur déclaration du 19 février dernier, elles soulignent que : " *comme les salariés, les retraités sont durement touchés par la crise qui met à mal la cohésion sociale et la solidarité. Cette solidarité entre actifs et retraités est la base du système de retraite par répartition qu'il faut à tout prix préserver.*

C'est pourquoi les organisations syndicales de retraités CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC, la FGR-FP et l'UNSA-retraités revendiquent, afin de compenser les retards accumulés, une revalorisation supplémentaire des retraites au-delà de

la stricte application de la loi et un effet rétroactif au 1er janvier 2009.

Les retraités ne sont pas qu'un coût, ils sont un des moteurs du développement économique de la société et, comme tels, revendiquent les moyens de vivre dignement, comme des citoyens à part entière, avec un pouvoir d'achat préservé.

Les retraités, à l'appel de leurs organisations syndicales, seront à nouveau dans la rue le 19 mars. Ils exprimeront ainsi leur solidarité naturelle avec les salariés et les chômeurs, sur les bases de la plateforme revendicative retenue par les organisations syndicales " .

Vous recevrez sans doute ce LIEN après le 19 mars, ce sera déjà le lancement, du moins souhaitons-le, de la prochaine campagne d'action.

Nous vous invitons, dès maintenant, à y participer de toutes vos forces.

► **Françoise Raffini**
secrétaire générale de l'UFR

Retraités

La culture palliative pourra-t-elle survivre à la nouvelle loi " hospital, patients, santé et territoire " ?

Cette loi HPST conduit à une politique de santé désastreuse. Elle est soumise à la logique du marché économique au détriment de la qualité du service rendu, le système fonctionne de moins en moins sur des critères médicaux.

L'un des objectifs du LFSS 2009 (loi de financement de la sécurité sociale) est de ramener les dépenses de santé à l'équilibre budgétaire d'ici 2012 et donc de peser sur les coûts de fonctionnement et les prestations, par des restructurations, des fermetures de services, des fusions, etc ... (30 000 suppressions d'emplois sont prévues) mais aussi rabaisser la masse salariale (primauté de la fonction sur la qualification). Cette loi porte la création des ARS (Agences Régionales de Santé) dont le but est d'améliorer la santé publique tout en maîtrisant mieux les dépenses. Elle conduit à une régionalisation complète du système de santé. Le directeur de l'ARS a tous les pouvoirs et gère l'hôpital comme une entreprise capitaliste classique avec un véritable " patron " conduisant au transfert " d'activités rentables " vers le privé. C'est un système autoritaire au service des choix politiques du gouvernement. Les représentants des assurés sociaux, de la population seraient écartés de la définition des orientations et grandes décisions.

Cette situation est due aussi en partie à l'application de la **tarifica-**

tion à l'activité (T2A). La durée du séjour correspond à une tarification (par exemple si le séjour se termine avant le 2^e jour à minuit (sortie, décès, transfert ...) le tarif est relativement faible (environ 800 euros) mais si la durée excède ce seuil, il sera de 8 400 euros au bout de 48 H. C'est donc une incitation au tri des malades et à la sélection par des activités rentables.

Culture palliative

Accompagner la fin de vie fait appel à des pratiques bien différentes de celles que requiert la médecine curative. Les soins palliatifs pratiqués par une équipe multidisciplinaire, à des personnes gravement atteintes d'une maladie avec un pronostic fatal, ont pour but de lutter efficacement contre les souffrances physiques et psychiques et de soutenir les personnes malades et leur entourage dans le respect constant de leur volonté, en considérant la personne malade jusqu'au bout comme un sujet vivant.

Les lits identifiés de soins palliatifs doivent donc bénéficier d'un ratio majoré de personnel afin de mettre en œuvre les missions spécifiques liées à l'accompagnement de la fin de vie (on estime à environ 30% l'augmentation nécessaire au ratio d'infirmiers et d'aides soignants).

Les personnels doivent bénéficier d'une formation spécifique et les établissements disposer de moyens matériels spécifiques.

La ministre Roselyne Bachelot disait le 14 octobre 2008 en conclusion de la série des 54 audiences de la mission d'évaluation de la loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie (voir le LIEN 154) : " *les soins palliatifs impliquent une présence exigeante dans l'accompagnement. Il est essentiel de mieux connaître cette loi et de donner les moyens de l'appliquer* ".

Pour favoriser l'accompagnement des proches, elle préconise la création d'un **congé de solidarité familiale** rémunéré.

Rappelons que le 13 juin 2008, le Président de la République avait annoncé la mise en place d'un programme des soins palliatifs couvrant la période 2008-2012 et proposait de développer les réseaux permettant les soins palliatifs **à domicile** insuffisamment développés en France (110 contre 295 en Angleterre) alors que 70% des Français souhaitent finir leur vie à domicile, 75% d'entre eux meurent à l'hôpital (contre moins de 60% en Angleterre).

Dans les derniers bilans du Président, ce sujet n'est plus abordé, n'est-il pas alors qu'un " *effet d'annonce* " utilisé si fréquemment ?

Certes, R. Bachelot promet de débloquer 34 millions d'euros pour les soins palliatifs. C'est une somme dérisoire devant les besoins réels.

En ce qui concerne la T2A, le comité national d'éthique a émis des doutes quant à la compatibilité de la T2A avec la culture palliative qui devrait prendre en considération les aspects qualitatifs de la santé. Par exemple les temps passé à l'écoute du patient, à l'information, doivent être définis pour évaluer les services non techniques rendus au patient.

De son côté, la Cour des Comptes dans son rapport annuel 2006 notait les risques pervers de la T2A appliqués aux soins palliatifs : *"une prise en compte excessive des considérations de rentabilité à laquelle pousse la T2A a 2 effets contraires à la culture palliative : l'obstination déraisonnable et la priorité donnée à la notion de durée moyenne de séjour"*.

Roselyne Bachelot défend la T2A mais reconnaît qu'il y a des choses à corriger. Elle promet, dès le mois de mars " d'introduire un coefficient de sévérité qui permettra de prendre en compte les soins palliatifs et de mieux corréler activité et lourdeur des pathologies ".

La loi "hôpital, patient, santé et territoires" n'est pas la loi qui réponde aux besoins de la santé. Elle n'est ni amendable, ni négociable car elle ne fera qu'aggraver les conditions d'accueil des personnes âgées. **Elle doit être retirée pour laisser place à un vrai débat démocratique.**

La CGT fait des propositions que nous devons soutenir en signant massivement la pétition **"la santé, notre bien le plus précieux, la conserver et l'améliorer : notre priorité "** et en participant aux diverses manifestations unitaires.

▶ Alice BERNET

Lors de l'assemblée générale des retraités de la région Lorraine du 5 février 2009, nous avons abordé la question de la cotisation.

Celle-ci est actuellement fixée à 0,6% du montant brut de la pension.

Nous avons voté à l'unanimité moins 1 abstention le passage au 1%.

En retraite depuis janvier 2009, j'ai décidé de continuer à verser 1% de ma pension, comme je le faisais lorsque j'étais en activité, et ce pour trois raisons :

1/ Quelle différence peut-on faire entre un PLP (3ème échelon) qui débute avec un salaire net de 1800 euros, à qui l'on retire 1%, soit 15 euros par mois, et la pension nette d'un retraité à 1900 euros à qui l'on prélève 0,6%, soit 12,78 euros, par mois ?

Est-ce logique ? est-ce juste ?

2/ Y a-t-il beaucoup de retraités non imposables chez les enseignants ? je ne le pense pas.

N'oublions pas que nous déduisons des impôts 66% des cotisations syndicales ; je pense qu'il est nécessaire de le rappeler.

3/ Enfin la troisième raison est pour moi, une question de conviction : notre syndicat a besoin d'argent pour faire vivre ses structures, ses sections et faire paraître ses publications.

N'oublions pas le vieil adage " les petits ruisseaux font les grandes rivières "

Après mon élection en qualité de secrétaire général du SDEN 54 en 2004, j'ai proposé à la Commission Exécutive de revoir l'état des cotisations des actifs et de passer tous nos syndiqués à 1% : ils ont tous accepté.

Ce fut un gros travail de recherche et de mise à jour du fichier, qui a permis d'augmenter notre budget de 750 euros par mois.

Pour ce faire, nous avons envoyé un courrier explicatif à tous nos adhérents.

Maintenant, au niveau des instances (UNSEN, FERCI), si nous voulons, comme les actifs, avoir 1 mandat pour 10 timbres lors des congrès, ce qui n'est pas le cas actuellement (1 mandat pour 20 timbres), il serait logique et juste de participer à hauteur de 1% de notre pension.

▶ Christian TABAGLIO

Allocation d'accompagnement à la fin de vie

C'est une allocation de 47 euros par jour versée durant 3 semaines maximum à toute personne cessant de travailler en vue d'accompagner, à domicile, un proche en fin de vie. Elle complète le congé de solidarité nationale non rémunéré (voir le LIEN 154).

Retraités

Améliorer la durée de vie en bonne santé des retraités

L'Union Confédérale des Retraités (UCR) vient de décider de mettre au premier plan de son prochain congrès, en avril 2010, la question de la santé des retraités en France, en Europe et dans le monde.

De quoi s'agit-il ? Il est démontré par de nombreuses études et documents que les conditions de travail, l'ambiance et l'environnement de celui-ci durant leur activité ont des répercussions sur la qualité et la durée de vie en bonne santé des retraités. Il y a un temps de latence entre les expositions dangereuses et l'apparition de la maladie.

En effet, il faudrait mieux prendre en compte :

- le délai pour qu'une substance soit reconnue dangereuse,
 - l'ignorance parfois par l'intéressé d'une exposition dangereuse,
 - la réticence patronale à reconnaître sa culpabilité,
 - le manque de recherche épidémiologique,
 - le défaut de formation ou d'information du médecin de santé sur le passé professionnel de son patient.
- Les maux dont souffrent un nombre important de retraités sont multiples, à commencer par les cancers professionnels, les troubles dus au stress ou musculo-squelettiques pour ne citer que les plus courants. Ces maux ne sont pas pris en considération.

La reconnaissance de la causalité liée à l'activité professionnelle permettant de prendre des mesures de soins auraient des répercussions sur la durée de vie en bonne santé des retraités. Selon les professions, les secteurs d'activité et les pays, les conséquences médicales dues aux conditions de travail sont ou

non reconnues, prises en compte comme maladies professionnelles. Parfois considérées comme telles lorsque les symptômes apparaissent pendant la vie active, elles le sont beaucoup plus rarement lorsque ceux-ci interviennent après le départ en retraite, ce qui est souvent le cas.

Dans le contexte actuel de mise en concurrence des travailleurs de tous les pays, compte tenu de la prégnance de la législation européenne, il importe que le mouvement syndical, non seulement national, mais aussi européen, voire international, s'empare de cette question. Il faut qu'il porte haut et fort les exigences d'une réelle reconnaissance et prise en charge de ces maladies professionnelles et post-professionnelles après le départ en retraite à tous les niveaux. Il s'agit d'assurer la meilleure continuité possible.

L'objectif de l'UCR est de mobiliser le mouvement syndical et les organisations européennes internationales (FERPA-CES-CSI) afin d'imposer dans ce domaine des normes et obtenir l'élaboration de directives et règlements, au niveau européen voire au niveau international, tel sera le sens de la conférence que tiendra l'UCR lors de son 9^e Congrès en avril de l'année prochaine. Nous en reparlerons.

► Albert NALLET

Collectif "Europe International" de l'UCR

Les retraités ne veulent pas jouer les briseurs de grève !

Nous avons reçu plusieurs lettres de retraités indignés par l'appel de leur administration à remplacer les professeurs des écoles absents en cas de grève dans le cadre du SMA (service minimum d'accueil).

Voici un extrait de l'une d'entre elles :

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Pour faire suite à votre courrier du 16/01/09, j'ai l'honneur de vous informer que je ne me prêterai pas à cette atteinte déguisée du droit de grève.

Permettez-moi de vous faire part de mon indignation.

Ainsi, pour le compte des municipalités, l'Administration de l'Education nationale sollicite-t-elle le concours des nouveaux retraités enseignants pour accueillir les enfants les jours de grève. De plus, selon M. Sarkozy, ils seraient rémunérés par les retenues effectuées sur le salaire des collègues avec lesquels ils travaillaient quelques mois plus tôt ! (...)

Au citoyen que je suis, votre proposition, Madame l'Inspectrice d'Académie, relève de l'insulte et n'appelle que le mépris.

*Devant cette ignominie, il me reste la possibilité de grossir les rangs des manifestants et de faire passer le message suivant : **Debout les jeunes, vos aînés sont avec vous !***

Actualité de l'éducation nationale

Réformes tous azimuts avec comme fil rouge, des économies budgétaires !

Dès son arrivée Xavier Darcos a engagé des réformes de fond de notre système éducatif.

Réformer l'école est loin d'être condamnable en soi, la nécessité d'améliorer la qualité du service public au bénéfice d'un plus grand nombre est largement partagée par les acteurs de l'éducation.

Ce qui suscite la réprobation c'est à la fois l'orientation des réformes et la méthode utilisée par le ministre.

Si Xavier Darcos a toujours pris le soin de faire précéder ses réformes par des discussions avec les partenaires sociaux, il est rapidement devenu évident que les discussions étaient déjà bouclées et qu'il n'y avait pas grand-chose à négocier.

Cette méthode a atteint ses limites, c'est une des raisons pour lesquelles le gouvernement tente d'utiliser de nouveaux moyens en nommant des " médiateurs " pour pallier l'incapacité du ministre à mener un " dialogue social constructif ".

Il s'agit de temporiser mais de ne rien toucher sur le fond.

Les personnels ont commencé à se mobiliser de façon importante dès le printemps 2008, puis à la rentrée 2009 avec les parents et les élèves.

L'annonce du report de la réforme des lycées est le résultat de ces luttes, cependant elle ne constitue qu'une simple méthode pour contourner et pour diminuer la mobilisation lycéenne.

Le ministre poursuit en fait la même politique, sous la coupe du Président de la République.

Les consultations et expérimentations seront menées dans 100 lycées " volontaires ". Les recteurs font appel aux proviseurs et les encouragent à être " inventifs " en matière d'autonomie locale.

Le gouvernement espère rendre le " volontariat " attractif en mettant 500 emplois à disposition de ces établissements ...

Cette volonté d'expérimenter un projet, rejeté quasi unanimement, engage une sorte de chantage. L'adhésion à la réforme en échange de la restitution d'une partie des moyens d'enseignement retirés par ailleurs.

Dans le premier degré, la limitation du droit de grève par la mise en place du service minimum d'accueil constitue, une véritable et inédite remise en cause du droit constitutionnel de grève dans la fonction publique.

Les réseaux d'aide aux élèves en difficulté (RASED) seront toujours durement frappés par les suppressions d'emplois à la rentrée 2009, alors que le ministre s'était engagé à diminuer l'échec scolaire.

Là encore contrairement aux annonces gouvernementales, les RASED seront bien ponctionnés de 3000 postes et non de 1500 comme annoncé, les autres 1500 enseignants seront placés pour l'année scolaire 2009 /2010 en

" surnombre ". Rien ne garantit qu'ils le restent encore l'année suivante!

Dans l'enseignement professionnel, huit organisations syndicales se sont adressées ensemble au Ministre pour lui demander de suspendre immédiatement la réforme de l'enseignement professionnel qui prévoit de faire passer le bac professionnel en 3 ans, au lieu de 4 ans actuellement, et d'ouvrir de véritables négociations.

Les différents arrêtés de la réforme soumis au Conseil Supérieur de l'Éducation ont été majoritairement rejetés.

Les élections professionnelles de décembre ont montré l'opposition des personnels à cette réforme puisqu'ils ont renforcé les organisations syndicales qui la combattent.

L'intersyndicale n'a eu pour toute réponse qu'une fin de non-recevoir du ministre.

Pour la formation des enseignants la suppression annoncée des IUFM pour le concours de 2010 est toujours d'actualité.

Déjà, en juillet 2007, nos gouvernants, adeptes du fait accompli et de la consultation de pure forme, avaient fait passer en force la loi sur l'autonomie renforcée de l'université.

En juillet 2008, c'est sous couvert de mastérisation (bac + 5) du recrutement des maîtres à l'horizon très proche de 2010, que l'État-employeur annonce, sans

Education

réelle concertation, une refonte de la maquette des concours et des formations.

Les enseignants débutants vont dorénavant effectuer leur année de stage à plein temps (18h contre 6h actuellement) avec comme seul soutien le "compagnonnage" d'un collègue expérimenté.

Renvoyer au master disciplinaire pour assurer à lui seul la formation professionnelle, c'est méconnaître la complexité des qualifications requises pour répondre au défi lié à la polyvalence des maîtres du 1er degré, à l'absence de master pour les disciplines professionnelles des lycées professionnels (pas encore de diplôme à bac +5 pour les métiers du bâtiment ou de l'hôtellerie...) ou de l'absence d'une discipline universitaire "vie scolaire" pour les CPE...

Toutes ces réformes ont comme point commun le fait d'entraîner la perte de plusieurs milliers d'emplois.

C'est parfaitement dans l'objectif annoncé de suppression des 13 500 postes à la rentrée 2009.

La FEREC CGT ne se réfugie ni dans une posture de pure protestation, ni dans l'accompagnement sans principe des "réformes".

Nos propositions en matière de formation sont nées des luttes, elles n'aboutiront que par le même moyen. C'est ce qui guide notre participation aux mobilisations et aux négociations pour une transformation du système éducatif pour plus de justice sociale.

Employés de vie scolaire ; Colloque de l'Uncevs (1)

A l'initiative de l'Uncevs, une cinquantaine de salariés issus des " *collectifs départementaux employés vie scolaire* ", se sont retrouvés mercredi 4 mars pour débattre, avec les organisations syndicales dont la Ferc-Cgt, de l'avenir de leur contrat, de leur condition de travail, de la reconnaissance de leurs qualifications, de la formation qualifiante...

Ces salariés, majoritairement employés à l'Education Nationale, effectuent des missions devenues essentielles pour maintenir la qualité du service public d'éducation dans nos établissements. Sous contrat d'accompagnement vers l'emploi ou contrat d'avenir - contrats de droit privé créés par Borloo alors ministre de la ville - ils exercent à temps partiel et gagnent entre 600 et 800 euros nets mensuellement.

D'ici juin 2009, ils vont être confrontés au renouvellement de leur contrat qui dépend des décisions générales prises en matière de politique de l'emploi par le gouvernement, notamment en matière de financement des emplois aidés.

Ajoutons que la mise en place du contrat unique d'insertion dès juin, contrat qui devrait être généralisé en décembre 2009, dans le cadre de la création précipitée du Pôle Emploi, risque d'aggraver encore la situation de ces personnels, les renvoyant systématiquement au chômage ou au RMI/RSA.

Lors de son intervention, la Ferc-Cgt a rappelé la nécessité de développer une véritable politique de l'emploi durable.

Cela nécessite que l'Etat revienne sur les suppressions massives

d'emploi dans la Fonction Publique, et reconnaisse les nouveaux besoins en matière de service public - assistance administrative dans les écoles, gestion et entretien du matériel informatique, documentation, intégration des élèves handicapés...-. Dans ce domaine, il est important de rappeler la vocation de la Fonction Publique en matière d'insertion professionnelle.

Par ailleurs, la Ferc-Cgt s'est engagée à participer à la construction d'une plateforme revendicative unitaire destinée à obtenir :

- Le maintien des 42 000 personnels employés actuellement dans l'Education Nationale au delà de la fin de l'année scolaire.

- L'accès à une formation gratuite, de proximité, adaptée au parcours scolaire et professionnel de ces salariés, conçue dans une logique d'intégration professionnelle.

- L'ouverture de négociations au sein de la Fonction Publique afin de pérenniser ces métiers correspondant à des supports statutaires existants (cadre B ou A, Fonction Publique d'Etat, ou Territoriale).

- La titularisation de ces personnels sans condition de concours.

Ainsi, l'Uncevs et les organisations syndicales présentes, dont la FEREC CGT se sont engagées à construire une mobilisation unitaire et interprofessionnelle pour l'arrêt du recours à la précarité.

(1) *Uncevs ; Union nationale des collectifs des employés de vie scolaire.*

Universités : enjeux d'un mouvement

Des luttes d'ampleur se déroulent depuis maintenant un mois et demi dans l'Enseignement Supérieur. Des dizaines de milliers de personnels et d'étudiants battent le pavé des grandes villes universitaires et de la capitale, deux fois par semaine en moyenne, sans relâche et sans essoufflement, malgré les congés d'hiver.

Il s'agit là d'un événement suffisamment rare pour que l'on s'interroge. De quoi s'agit-il exactement et que veulent-ils ?

Opposée à la loi LRU depuis que le projet en est connu, la FERC-Sup CGT ne peut accepter des discussions au rabais sur des décrets ou réformes qui en découlent.

Dans une lettre-ouverte adressée à la ministre le 25 février 2009, elle exige des négociations à partir des points suivants :

- L'arrêt de toutes les réformes en cours
- L'abrogation de la loi " LRU "
- L'abandon du décret modificatif du statut particulier des enseignants-chercheurs
- L'arrêt du démantèlement des organismes de recherche
- La réorganisation de la formation des enseignants en prenant en compte leur cursus universitaire et une formation professionnelle de qualité
- L'arrêt de la politique de suppression massive d'emplois et la création immédiate de postes d'enseignants, de chercheurs et de personnels BIATOS pour répondre aux besoins sociaux pressants de la société française en matière de formation de la jeunesse
- La résorption de la précarité
- La revalorisation des traitements et salaires ainsi que l'abandon de la politique du "salaire au mérite" fondé sur un système de primes
- Le maintien du caractère national des diplômes

La FERC-Sup CGT souhaite que le débat mené en ce moment par la communauté universitaire s'élargisse et pose les bases de la reconstruction d'un grand service public d'enseignement supérieur et de recherche.

La loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (loi " LRU ") a été adoptée en août 2007 sans que le large débat qu'eut mérité une telle réforme soit mené. Il s'agissait en réalité de revenir sur la loi de 1984 qui traçait pour l'Enseignement Supérieur les principes de fonctionnement et d'orientation hérités des débats menés dès 1982, au sein de la communauté universitaire et dans le pays, après l'avènement de la Gauche.

L'idée directrice du gouvernement et de la Ministre Pécresse (relayée activement par la Conférence des Présidents d'Université (CPU)) était de transférer une grande partie des pouvoirs du Ministre aux présidents d'Université et, ainsi, d'instaurer une autonomie complète des établissements. Cette loi ne pouvait rester sans conséquences pour les personnels et les étudiants. Les décrets d'application ont commencé de tomber et ce fut le projet de modification du décret statutaire (1984) des enseignants-chercheurs qui a constitué le détonateur de la mobilisation exceptionnelle que nous connaissons encore aujourd'hui.

En effet, ce mouvement a démarré début janvier 2009 chez les enseignants-chercheurs, heurtés de plein fouet par un projet de décret dont les dispositions revenaient à mettre leurs missions en subordination directe du Président qui, tel un potentat local, pouvait gérer librement la modulation de leurs services, les procédures de

recrutement et de carrière, en dehors de toute instance élue et de critères nationaux.

Pour donner à leur mobilisation l'ampleur et la force nécessaires à gagner le retrait de ce texte, certains enseignants-chercheurs, syndiqués à la FERC Sup CGT, ont choisi de l'inscrire dans une Coordination Nationale des Universités, centrée sur deux points :

- le retrait du projet de décret modifiant celui de 84 portant statut des enseignants-chercheurs (maîtres de conférences et professeurs d'université)
- l'arrêt de la réforme de la formation et des concours de recrutement des enseignants du primaire et du secondaire.

Un ultimatum est alors lancé au gouvernement : " *si le projet de décret n'est pas retiré avant le 29 janvier 2009, l'université française se mettra en grève totale, reconductible et illimitée* ". " *Le 2 février 2009 l'Université s'arrête !* " clamaient les amphes de plus en plus peuplés.

La FERC-Sup CGT a dénoncé les graves dangers que la loi " LRU " faisait courir à l'Enseignement Supérieur, sur ses personnels et sur ses usagers, dès le printemps 2007. Depuis lors, elle exige son abrogation et, en toute logique, refuse tout texte d'application présenté par la Ministre.

Elle se réjouit que cette revendication devienne celle de la Coordination Nationale des Universités le 20 février

Le Sup

et que soit pris comme objectif l'élargissement des luttes, d'abord avec tous les personnels de l'Enseignement Supérieur, puis avec les personnels de la recherche et enfin " *de la maternelle à l'université* ".

Entre-temps, la Ministre et le gouvernement tentent plusieurs manœuvres de diversion notamment en proposant de rédiger avec les Présidents d'Universités une " *charte de bonne conduite* " pour une mise en œuvre du décret " *en douceur* ". La Ministre reconnaît donc implicitement que ce décret présente des dangers d'interprétation susceptibles d'aller à l'encontre des intérêts des personnels enseignants. C'est accepter en même temps qu'il peut ne pas être conforme aux intérêts de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. C'est pour nous le signe que, de fait, le retrait de ce projet de décret est, à terme, la seule issue possible.

Dès la nomination d'une médiatrice, quatre syndicats (SGEN-CFDT, Sup'Recherche-UNSA, SNPRES-FO et Autonome Sup) quasiment absents du mouvement, se sont précipités pour participer à la ré-écriture du décret. Au mépris de la dynamique du mouvement et de tous les personnels mobilisés, sans tenir compte de leurs revendications, ces organisations syndicales ont entrepris de se mettre en avant alors que certains d'entre eux étaient restés silencieux lorsque le texte initial avait été soumis aux organisations syndicales à la fin de l'année 2008.

Dans le même temps, l'intersyndicale Enseignement Supérieur / Recherche refuse toute rencontre avec le Ministère qui serait axée exclusivement sur le dossier des enseignants-chercheurs.

Malgré cela, le SNESUP-FSU va également rencontrer la Ministre le 4 mars.

Refuser la logique du marché.

Bien que déclenché par la réaction d'une catégorie de personnels confrontée à une remise en cause fondamentale des garanties et droits collectifs de son statut, ce mouvement pose une question majeure à notre société : le rôle et la place du service public et de la Fonction Publique.

La lutte engagée au sein des Universités dépasse très largement la seule ré-écriture d'un projet de décret relatif au statut des enseignants-chercheurs : son retrait (à supposer que nous l'obtenions) ne suffirait pas à dissiper toutes les craintes que l'ensemble de la communauté universitaire peut avoir sur l'avenir de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans notre pays.

Le contexte dans lequel s'inscrit ce projet de décret ne laisse malheureusement aucun doute sur les objectifs visés par ce gouvernement.

- La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) tend à réduire les services publics à leur plus simple expression,
 - L'utilisation de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) impose la notion de résultat et de rentabilité à la gestion publique,
 - La loi LRU consacre le désengagement de l'Etat de l'orientation et de fonctionnement de l'Enseignement Supérieur.
- Tout se conjugue pour façonner une société entièrement soumise aux règles et exigences du marché.

De plus, alors que la Recherche et l'Enseignement Supérieur réclament coopération et solidarité entre les personnels, le Plan Carrières 2009-2011 et le projet de décret modifiant le statut des enseignants-chercheurs instrumentalisent à outrance les notions

" d'excellence " et de " performance " pour instaurer la concurrence entre les personnels et créer des situations privilégiées : la recherche à laquelle tout l'enseignement supérieur doit rester adossé devient désormais un enjeu de carrière et va exacerber les rivalités entre collègues.

La recherche n'est plus considérée comme une activité légitime et indispensable de l'enseignant du supérieur, elle est érigée en système discriminant destiné à différencier les (rares) privilégiés du tout-venant. Sous les fallacieux prétextes que sont la concurrence mondiale et la compétitivité, on fait émerger une élite financièrement gratifiée pour ses " mérites " qui aura à cœur de manifester sa gratitude et sa fidélité envers ses maîtres et seigneurs.

Comme dans les autres secteurs (santé, justice, transports, poste, énergie, etc.) les dispositifs mis en œuvre par ce gouvernement (et ses prédécesseurs) s'attaquent chaque jour un peu plus à la nature même de nos services publics et de la Fonction

La RGPP consacre l'éclatement du service public

Publique tels que les a voulu le Conseil National de la Résistance (CNR).

Désormais, ils doivent adopter la même logique de fonctionnement que les entreprises privées (objectifs de résultat et de performance à court terme, principalement financiers) et on ne parle plus de service public mais seulement de " missions de service public ".

Cela place les services publics sur le terrain de la concurrence avec le privé et permet de considérer que toutes les missions de service public peuvent être sous-traitées ou concédées à des structures privées.

Parallèlement, la future loi " *Mobilités et parcours professionnels* " ainsi que la

grande réforme de la Fonction Publique, " *Service public 2012* ", réclamée par le Président de la République (cf. son discours à l'Institut Régional d'Administration de Nantes du 19 septembre 2007) et largement préparée par le rapport Silicani, seront les prochaines étapes qui permettront de mettre à bas la Fonction Publique qui garantit, dans ses principes, l'égalité d'accès à tous les citoyens, sur tout le territoire, fondée sur l'égalité de traitement de ses personnels.

Peut-on accepter que la formation de la jeunesse soit ainsi considérée comme une charge insupportable ? Que la connaissance soit une marchandise comme les autres ? et que seuls ceux qui en ont les moyens puissent l'acheter ?

Tout comme le Pacte pour la Recherche qui scellait le sort des organismes de recherche, la loi LRU, bras armé de la RGPP dans l'Enseignement Supérieur, consacre l'éclatement du service public en unités managériales entièrement soumises au marché de la connaissance tel que défini par la " stratégie " élaborée à Bologne en 1999 puis à Lisbonne en 2000. Il en est pour qui les mots ont un sens...

Défendre les biens publics.

Si, à l'heure où nous écrivons, la ministre s'accroche désespérément à la ré-écriture du décret c'est précisément parce que le gouvernement ne veut pas abandonner le cœur du projet : la déconcentration des actes de gestion de l'État vers les Présidents d'Université dont la modulation des services est seulement l'une des conséquences.

Avec la loi LRU, seules la nomination et la radiation d'un enseignant-chercheur seront encore du ressort de l'État. Tous les autres actes de gestion des car-

rières des enseignants du supérieur, la titularisation, la délégation, la mise à disposition, la réintégration, les congés pour recherches ou conversions thématiques, la modulation des services, relèveront désormais de l'autorité des seuls chefs d'établissement s'appuyant sur des Conseils d'Administration qui leur sont entièrement dévoués. C'est la logique de l'autonomie (et non de l'indépendance) : la gestion des carrières ne sera plus nationale mais locale, sous la contrainte drastique des effectifs et de la masse salariale, imposée par l'État.

La résistance des personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche aux réformes en cours a, pour l'instant, évité toute tentation corporatiste et catégorielle.

Tel qu'il s'exprime aujourd'hui, ce combat vise au contraire à ce que soient donnés à l'université et à la recherche de notre pays les moyens de répondre dans les meilleures conditions possibles d'indépendance et de liberté d'action aux besoins sociaux et d'éducation de la jeunesse de notre pays.

C'est d'une culture différente de celle du profit financier qu'il s'agit : la culture du service public et de l'égalité d'accès aux services publics pour tous les citoyens sur l'ensemble du territoire.

C'est un mouvement qui veut préserver les valeurs du service public et tout particulièrement celles qui garantissent son indépendance des pressions économiques et politiques.

Tous les personnels sont concernés, et avec eux, tous les citoyens.

Elargir les revendications " de la maternelle à l'université ", c'est très concrètement donner du sens à la convergence des luttes au sein de tout le système éducatif. La FERC a un rôle essentiel à jouer dans cette convergence.

De la même façon que la CGT est au cœur de la convergence de toutes les luttes actuelles pour la défense des services publics, de la Fonction Publique et de la protection des intérêts des salariés face à la crise qui ébranle, intensément et durablement, le système du marché auquel s'agrippent désespérément nos gouvernants.

Le combat des uns est aussi le combat des autres. Une convergence que les salariés du public et du privé vont très certainement exprimer avec autant de force ce 19 mars que le 29 janvier dernier.

